

ID: 031-200072635-20210603-20210603D89-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES

#### Séance du 3 Juin 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 3 Juin à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

#### Personnes présentes: 45

BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / CASTELL José / CASTEX Claude / CAU Claude / CAU Marcel / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / D'HAENE Alain / FILLASTRE André / GAMBONI Jean-Philippe / JACQUARD Claude / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MARTIN François / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / RENAUD Jacques / SACAZE Jean-François / SANS Stéphane / SERRANO Georges / TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / VIGNEAUX Denise / SOLLE LOUGE Evelyne

### Personnes absentes ou excusées : 50

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRUNET LACOUE Françoise / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / FERRE Louis / GARCIA Clément / GOUZY José / GUAUS Bernard / GUIARD Olivier / HAEIN Thierry / HUET Serge / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MINEC Hervé / MORETTO Joseph / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / RIVES Jean-Jacques / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / SOYE Anne / STRADERE Michelle / THÉBÉ Henri / TONIOLO Gilles

## Procurations: 6

DUPLAN Patrick a donné procuration à CRAMPE Philippe FERRE Louis a donné procuration à TINE Jean-Claude LACOMBE Claude a donné procuration à CAZES Sabine PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTÉ Alain TONIOLO Gilles a donné procuration à DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne

Vote: Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

Objet: Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un camion polybenne avec grue

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la nécessité d'acquérir un camion polybenne avec grue qui faciliterait le fonctionnement et les actions des services techniques.

Après avoir examiné plusieurs propositions, il propose de retenir la proposition de la société GROUPE ALVAREZ pour un montant de 110 780 € HT soit 132 936 € TTC.

Pour financer cet investissement il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le



ID: 031-200072635-20210603-20210603D89-DE

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président et en avoir délibéré, DECIDE :

- De retenir la proposition ci-dessus pour un montant de 110 780 € HT soit 132 936 € TTC
- D'autoriser monsieur le Président de la CCPHG à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un camion polybenne avec grue pour les services techniques,
- o D'inscrire cette dépense sur le Budget Primitif 2021.
- De mandater et autoriser monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires pour conduire à bonnes fins l'objet de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, Alain PUENTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.